



Urbanisme ; Direction de l'urbanisme et des paysages ; Direction de
l'architecture et de l'urbanisme - Direction de l'aménagement
foncier et de l'urbanisme (1943-1971)

Répertoire (19770684/1-19770684/159)

Archives nationales (France)
Pierrefitte-sur-Seine
1977

INTRODUCTION

Référence

19770684/1-19770684/159

Niveau de description

fonds

Intitulé

Urbanisme ; Direction de l'urbanisme et des paysages ; Direction de l'architecture et de l'urbanisme - Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme

Date(s) extrême(s)

1943-1971

Présentation du contenu

ORIGINE La loi d'Urbanisme du 15 Juin 1943 qui, rappelons-le, codifie et complète les textes antérieurs sur des plans d'aménagement des villes, stipule que les plans d'aménagement intercommunaux et les plans d'aménagement communaux doivent obligatoirement comporter en annexe un avant-projet d'assainissement et d'alimentation en eau potable (art.17 et art. 38). Après la réforme des plans d'urbanisme, ces avant-projets font partie intégrante des plans d'urbanismes directeurs (Décrets 58-1463 du 31 Décembre 1958, art. 2). Par la suite, ils deviennent des annexes des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme créés par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967.

L'établissement des avant-projets d'eau et d'assainissement sont financés par l'Etat. Entre 1943 et 1970, la détermination des études à effectuer, la désignation des techniciens chargés de l'établissement de ces études, le déroulement de la procédure d'approbation ont été du ressort des services centraux. LA cellule administrative chargée de ce travail a changé à maintes reprises de dénomination et a appartenu à divers services :

- 1943-1944 - Commissariat technique à la Reconstruction Immobilière - Direction technique.
- 1946-1949 - Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitation - Service desprojets de travaux et de remembrement
- 1950-1951 - Direction de la Construction - Service des études Sous-Direction des collectivités publiques.
- 1952-1963 - Direction de l'Aménagement du Territoire.

(Service des projets d'aménagement et de remembrement Groupes techniques de la voirie et des réseaux de 1952 à 1958 et Services des projets techniques. Division de la Voirie et des réseaux de 1958 à 1963)

- 1963-1970 - Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme (division de la voirie et des réseaux . 1963-1964 puis Division des Equipements Urbains).

Depuis 1970, les études d'avant-projet d'eau et d'assainissement ont été décentralisées (voir décret 70-1047 du 13 novembre 1970 portant décentralisation des décisions de l'Etat en matière d'investissement public). Elles sont toujours financées par l'Etat mais la répartition des crédits est faite directement aux Préfets de régions qui décident de leur utilisation - le 3ème bureau "Groupe technique" - Sous-direction des programmes, direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme qui est chargée de la liquidation des opérations lancées antérieurement aux mesures de décentralisation, a versé à la mission la totalité des archives "annexes sanitaires" provenant du service central - les cartons A FU 153 à AFU 773 forment donc un fonds complet non susceptible d'accroissement.

Composition du fonds

https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/departements/FR_016954
Ce instrument de recherche a été rédigé dans le système d'information archivistique des Archives nationales. Il est en Français.
Les cartons AFU 684 à AFU 773, plans directeurs d'urbanisme intercommunaux concernent uniquement la région
Il est conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD (version 2002) aux Archives nationales.

parisienne et sont classés par numéros, suivant un découpage géographique ne coïncidant pas exactement avec celui des circonscriptions administratives (se rapporter à la carte :Etat d'avancement des avant-projets ... 1970, dans le dossier Correspondance générale, carton AFU 684).

Les dossiers "Annexes sanitaires" comprennent 4 parties :

1°) Dossier administratif : pièces concernant l'établissement et la nature de l'étude, la désignation du technicien chargé de la réaliser - les contrats passés avec les techniciens sanitaires font l'objet d'un classement particulier et les dossiers correspondant sont toujours conservés par le service.

2°) Correspondance technique, eau : observations sur les études, déroulement de la procédure d'approbation, avis des différents services consultés (par ex. Ministère de la Santé Publique, protection civile, ponts et Chaussées, Ministère de l'Intérieur).

3°) Correspondance technique, assainissement : mêmes pièces que dans la partie précédente.

4°) Dans quelques cas, les études elles-mêmes, mais la plupart d'entre elles ont été renvoyées aux services départementaux de l'Équipement ; les communes ; la préfecture et quelquefois le génie rural en possède un exemplaire.

Intérêt

La loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967- art. 2 prévoit que les projets d'aménagement approuvés et les plans d'urbanisme rendus publics ou approuvés continuent à produire leurs effets. On ne peut donc envisager l'élimination des archives "annexes sanitaires" qu'au moment où l'ensemble des plans auxquels elles correspondent, seront devenues caducs, c'est-à-dire à une date qu'il est actuellement impossible de prévoir.

Il semble bien que le sort des archives "Annexes sanitaires" est lié à celui des dossiers des plans d'aménagement et des plans d'urbanisme conservés par le Service Central pour lesquels aucune décision n'a encore été prise. Il faut cependant remarquer que les études elles-même figurent rarement dans les archives "annexes sanitaires", qu'on retrouve ces études dans les services départementaux de l'Équipement et dans les Préfectures. Les dossiers du Service Central offre de ce fait peu d'intérêt durable.

Annexes sanitaires des plans de reconstruction et des plans d'urbanisme (eau et assainissement)

1944-1971

Sommaire Art 1-159 (AFU 153-311). Annexes sanitaires des plans de reconstruction et d'aménagement et des plans d'urbanisme : -dossiers administratifs -dossiers techniques eau -dossiers techniques assainissement -études d'avant-projet (classement par département puis par communes) Ain à Hérault, 1943-1971

Type de classement

Classement par départements et ordre alphabétique des communes

Nom du producteur

- [Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme](#)

Localisation physique

Pierrefitte

Termes d'indexation

voirie et réseaux divers; urbanisme; reconstruction; document d'urbanisme; assainissement; plan d'urbanisme

Répertoire (19770684/1-19770684/159)

19770684/1

AFU 153

- Ain

A à CHA

19770684/2

AFU 154

- Ain

COR à LEL

19770684/3

AFU 155

- Ain

M à V

19770684/4

AFU 156

- Aisne

A à BRA

19770684/5

AFU 157

- Aisne

BRE à CHA

19770684/6

AFU 158

- Aisne

CON à GUI

19770684/7

AFU 159

- Aisne

GUN à N

19770684/8

AFU 160

- Aisne

P à St QUE

19770684/9

AFU 161

- Aisne

St SIM à U

19770684/10

AFU 162

- Aisne

VAL à VOU

- Allier

A à COM

19770684/11

AFU 163

- Allier

CUS à MON

19770684/12

AFU 164

- Allier

MOU à Y

19770684/13

AFU 165

- Alpes (Basses)

A à E

19770684/14

AFU 166

- Alpes (Basses)

F à MEN

19770684/15

AFU 167

- Alpes (Basses)

MEY à V

19770684/16

AFU 168

- Alpes (Hautes)

A à GRAS

19770684/17

AFU 169

- Alpes (Hautes)

GRAV à SAV

19770684/18

AFU 170

- Alpes (Hautes)

SER à V

19770684/19

AFU 171

- Alpes-Maritimes

A à BOL

19770684/20

AFU 172

- Alpes (Maritimes)

BRE à CAN

19770684/21

AFU 173

- Alpes-Maritimes)

CAN à MAN

19770684/22

AFU 174

- Alpes (Maritimes)

MEN à NIC

19770684/23

AFU 175

- Alpes (Maritimes)

NIC à SAI

19770684/24

AFU 176

- Alpes (Maritimes)

SOS à VEN

19770684/25

AFU 177

- Alpes (Maritimes)

VIL

- Ardèche

A à GOR

19770684/26

AFU 178

- Ardèche

GUI à T

19770684/27

AFU 179

- Ardèche

V

- Ardennes

A à AT

19770684/28

AFU 180

- Ardennes

AU à B

19770684/29

AFU 181

- Ardennes

C à CHE

19770684/30

AFU 182

- Ardennes

CHI à F

19770684/31

AFU 183

- Ardennes

G à MEZ

19770684/32

AFU 184

- Ardennes

MEZ à NEU

19770684/33

AFU 185

- Ardennes

NOU à REN

19770684/34

AFU 186

- Ardennes

RET à SAU

19770684/35

AFU 187

- Ardennes

SED à TET

19770684/36

AFU 188

- Ardennes

THU à Y

19770684/37

AFU 189

- Ariège

A à F

19770684/38

AFU 190

- Ariège

L à S

19770684/39

AFU 191

- Ariège

T à V

- Aube

A à BOU

19770684/40

AFU 192

- Aube

BRI à N

19770684/41

AFU 193

- Aube

P à S

19770684/42

AFU 194

- Aube

T à V

19770684/43

AFU 195

- Aude

A à CAR

19770684/44

AFU 196

- Aude

CAS à G

19770684/45

AFU 197

- Aude

L à N

19770684/46

AFU 198

- Aude

P à V

- Aveyron

A à C

19770684/47

AFU 199

- Aveyron

D à REQ

19770684/48

AFU 200

- Aveyron

ROD à V

19770684/49

AFU 201

- Bouches-du-Rhône

A à ARL

19770684/50

AFU 202

- Bouches-du-Rhône

AUB à CAS

19770684/51

AFU 203

- Bouches-du-Rhône

CHA à FOS

19770684/52

AFU 204

- Bouches-du-Rhône

FUV à MAR

19770684/53

AFU 205

- Bouches-du-Rhône

MARS

19770684/54

AFU 206

- Bouches-du-Rhône

MART à PEN

19770684/55

AFU 207

- Bouches-du-Rhône

PEN à SEV

19770684/56

AFU 208

- Bouches-du-Rhône

Stes M à SEP

19770684/57

AFU 209

- Bouches-du-Rhône

T à V

- Calvados

A à ANC

19770684/58

AFU 210

- Calvados

ANG à BEN

19770684/59

AFU 211

- Calvados

BER à CAE

19770684/60

AFU 212

- Calvados

CAE

19770684/61

AFU 213

- Calvados

CAG à CON

19770684/62

AFU 214

- Calvados

COR à DIV

19770684/63

AFU 215

- Calvados

DOU à GAV

19770684/64

AFU 216

- Calvados

GIB à HOU

19770684/65

AFU 217

- Calvados

HUB à LISI

19770684/66

AFU 218

- Calvados

LISO à M

19770684/67

AFU 219

- Calvados

N à POR

19770684/68

AFU 220

- Calvados

POT à St-J

19770684/69

AFU 221

- Calvados

St-L à TOUQ

19770684/70

AFU 222

- Calvados

TOUR à VES

19770684/71

AFU 223

- Calvados

VIE à VIR

19770684/72

AFU 224

- Cantal

A à L

19770684/73

AFU 225

- Cantal
M à St F

19770684/74

AFU 226

- Cantal
St J à Y
- Charente
A à B

19770684/75

AFU 227

- Charente
C à S

19770684/76

AFU 228

- Charente Maritime
A à FLO

19770684/77

AFU 229

- Charente Maritime
FON à J

19770684/78

AFU 230

- Charente Maritime
L à ROC

19770684/79

AFU 231

- Charente Maritime
ROC à ROY

19770684/80

AFU 232

- Charente Maritime
S à St- M

19770684/81

AFU 233

- Charente Maritime
St P à T

19770684/82

AFU 234

- Charente Maritime

V à Y

- Cher

A

19770684/83

AFU 235

- Cher

B à St A.

19770684/84

AFU 236

- Cher

St D à V

19770684/85

AFU 237

- Corrèze

A à C

19770684/86

AFU 238

- Corrèze

E à V

19770684/87

AFU 239

- Corse

A à BAL

19770684/88

AGU 240

- Corse

BAS à BRA

19770684/89

AFU 241

- Corse

C à O

19770684/90

AFU 242

- Corse

P à V

19770684/91

AFU 243

- Côte d'Or
A à COM

19770684/92

AFU 244

- Côte-d'Or
COT à F

19770684/93

AFU 245

- Côte-d'Or
G à Q

19770684/94

AFU 246

- Côte-d'Or
S à V
- Côtes-du-Nord
B

19770684/95

AFU 247

- Côtes-du-Nord
D à LAM

19770684/96

AFU 248

- Côtes-du-Nord
LAN à PER

19770684/97

AFU 249

- Côtes-du-Nord
PLE à St B

19770684/98

AFU 250

- Côtes-du-Nord
St-B à T

19770684/99

AFU 251

- Creuse
A à CHE

19770684/100

AFU 252

- Creuse
CRO à V

19770684/101
AFU 253
- Dordogne
B à M

19770684/102
AFU 254
- Dordogne
N à P

19770684/103
AFU 255
- Dordogne
R à T
- Doubs
A

19770684/104
AFU 256
- Doubs
B

19770684/105
AFU 257
- Doubs
BE à M

19770684/106
AFU 258
- Doubs
M à O

19770684/107
AFU 259
- Doubs
P à V

19770684/108
AFU 260
- Drôme
B à DIE

19770684/109
AFU 261

- Drôme
DON à M

19770684/110
AFU 262
- Drôme
N à St C

19770684/111
AFU 263
- Drôme
St J à T

19770684/112
AFU 264
- Drôme
V

19770684/113
AFU 265
- Drôme
V
- Eure
A à BEC

19770684/114
AFU 266
- Eure
BER à ET

19770684/115
AFU 267
- Eure
EV à GAT

19770684/116
AFU 268
- Eure
GAR à MAD

19770684/117
AFU 269
- Eure
MAN à Pt AUD

19770684/118
AFU 270

- Eure
Pt AUT à S

19770684/119

AFU 271

- Eure
V
- Eure-et-Loir
AN

19770684/120

AFU 272

- Eure-et-Loir
AU à CHAR

19770684/121

AFU 273

- Eure-et-Loir
CHAT à D

19770684/122

AFU 274

- Eure-et-Loir
E à St L

19770684/123

AFU 275

- Eure-et-Loir
St R à V
- Finistère
A à BO

19770684/124

AFU 276

- Finistère
BR à CARA

19770684/125

AFU 277

- Finistère
CARH à CRO

19770684/126

AFU 278

- Finistère
D à GUIL

19770684/127

AFU 279

- Finistère

GUIP à LER

19770684/128

AFU 280

- Finistère

LES à PLOG

19770684/129

AFU 281

- Finistère

PLON à PORS

19770684/130

AFU 282

- Finistère

Q à ROSC

19770684/131

AFU 283

- Finistère

ROSP à T

19770684/132

AFU 284

- Gard

A à AN

19770684/133

AFU 285

- Gard

AV à C

19770684/134

AFU 286

- Gard

D à MA

19770684/135

AFU 287

- Gard

MI à St H

19770684/136

AFU 288

- Gard
St J à V

19770684/137

AFU 289

- Garonne (Haute)
A à CAR

19770684/138

AFU 290

- Garonne (Haute)
CAS à H

19770684/139

AFU 291

- Garonne (Haute)
L à R

19770684/140

AFU 292

- Garonne (Haute)
S à TOUL

19770684/141

AFU 293

- Garonne (Haute)
TOUL

19770684/142

AFU 294

- Garonne (Haute)
TOUR à V
- Gers
A à CA

19770684/143

AFU 295

- Gers
CO à V
- Gironde
AM

19770684/144

AFU 296

- Gironde
AN à BAS

19770684/145

AFU 297

- Gironde

BAZ à BOR

19770684/146

AFU 298

- Gironde

BOR

19770684/147

AFU 299

- Gironde

BOU à CE

19770684/148

AFU 300

- Gironde

CO à LANG

19770684/149

AFU 301

- Gironde

LANT à PA

19770684/150

AFU 302

- Gironde

PE à St M

19770684/151

AFU 303

- Gironde

St V à TE

19770684/152

AFU 304

- Gironde

TR à V

- Hérault

AG

19770684/153

AFU 305

- Hérault

AG à B

19770684/154

AFU 306

- Hérault

C à F

19770684/155

AFU 307

- Hérault

G à L

19770684/156

AFU 308

- Hérault

M à MONTF

19770684/157

AFU 309

- Hérault

MONTP

19770684/158

AFU 310

- Hérault

P à SAL

19770684/159

AFU 311

- Hérault

SAU à V